



Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le 14/03/2018



ID : 030-213000037-20180314-DEC201835-AU

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

**Réf. : DEC/2018/35/1.1**

**Objet : RENOVATION DE L'HOTEL DES REMPARTS A AIGUES-MORTES - Attribution des marchés de travaux - LOT 4 – menuiseries extérieures**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la procédure adaptée engagée le 26 janvier 2018 pour la passation des marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'hôtel des Remparts à Aigues-Mortes ;

**Vu** les rapports d'analyses des offres de la maîtrise d'œuvre;

**Vu** le rapport d'analyse des candidatures;

**DECIDE**

**De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant de l'offre de base en € HT</b>
AUDOISE DES BOIS	Lot 4 - Menuiseries extérieures	<b>31 795.00</b>

**De prendre acte** que ce marché **porte engagement** de la Commune et du titulaire dans les conditions administratives, techniques et financières qui sont définies aux contrats.

**Confirme** que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

**ARTICLE 2:**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le 14/03/2018



ID : 030-213000037-20180314-DEC201835-AU

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera commun  
Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 14 mars 2018

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

